



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 janvier 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 janvier 2002

**Approbation des transferts de charges 2001 entre la Commune de
NIORT et la Communauté d'Agglomération de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA,
Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie
HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-
Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2002

DELIBERATION D20020003

Direction Générale

**Approbation des transferts de charges 2001 entre la Commune de
NIORT et la Communauté d'Agglomération de NIORT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Il est soumis à votre examen le rapport qui a reçu l'approbation de la Commission d'Evaluation des charges (article 1609 nonies du Code Général des Impôts CGI) au cours de sa séance du 21 décembre 2001 et qui précise les charges nettes à retenir dans le cadre des transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les propositions de la commission font l'objet d'un rapport et de ses annexes qui sont jointes à la présente délibération.

Cette évaluation est déterminante car elle sert à fixer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à chaque commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport et les annexes de la commission d'évaluation chargée des transferts de charges.
- Prendre acte du montant global des transferts de l'ensemble des communes qui s'élève à la somme de 239.307,45 Euros, (soit 1.569.754 frs).
- Noter que les transferts pour la commune de NIORT sont arrêtés à la somme de 190.738, Euros, soit 1.251.159 frs)
- Retenir que les modalités particulières sont prévues à l'extinction de certaines charges et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts.

(Bernard BELLEC, Président de la C.A.N., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)